NAMUR CAPITALE

ROYAUME DE BELGIQUE

 $\begin{tabular}{ll} D\'{e}partement des Affaires Civiles et Sociales \\ - Population - Etat civil - \\ \end{tabular}$

Hôtel de Ville B-5000 NAMUR

Ouverture : • du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00

• le samedi, de 8h30 à 11h30 - <u>uniquement</u> sur rendez-vous via <u>www.namur.be/rdv</u> ou au 081/246.000

2 : 081/246.246 **3** : 081/246.283

: www.namur.be

PROCURATION Je soussigné·e (nom, prénom(s))	
	(localité)
	n°Bte
AUTORISE PAR LA PRÉSEN	TE
M / Mme (nom, prénom(s))	
né·e à	, le,
domicilié·e à (code postal)	(localité)
rue	n°Bte
☐ A reprendre mon extrait de casie	r judiciaire.
☐ A reprendre le certificat d'héberg	gement
□ A reprendre la Kids-ID de mon e	enfant (nom, prénom(s))
civil pour:	auprès de l'administration communale, service Population – Etat
	ntité (eID) biométrique, il est impossible de réaliser un retrait d'eID pour une procuration.!
	Fait à le,
Le/la mandant·e, (signature)	Le/la mandataire, (signature)

Le/la mandataire devra se munir de sa carte d'identité et celle du/de la mandant·e ou la photocopie.

[!] Cocher la mention concernée